



Vol 24 | No 1 | Mars 2011

Conseil fédéral des
29, 30 et 31 mars 2011

EN ACTION

FÉDÉRATION INTERPROFESSIONNELLE DE LA SANTÉ DU QUÉBEC | www.fiqsante.qc.ca

NOUVELLE CONVENTION COLLECTIVE DES DROITS À FAIRE RESPECTER

Depuis le 20 mars dernier, la nouvelle convention collective des 60 000 professionnelles en soins de la Fédération est en vigueur. Des gains importants ont été obtenus dans cette négociation et un suivi rigoureux est nécessaire pour que ceux-ci soient appliqués conformément aux dispositions négociées au niveau national.

Déjà, des employeurs démontrent une opposition et font une interprétation restrictive et parfois erronée de certaines clauses. Plusieurs déléguées ont d'ailleurs confirmé cette tendance et ont aussi fait part de la déception de certaines de leurs membres, notamment quant à la non-reconnaissance de la période de chevauchement pour les infirmières auxiliaires et à l'attribution de la prime de 2 % à d'autres organisations syndicales, prime obtenue par la FIQ pour les infirmières auxiliaires, les infirmières et les inhalothérapeutes qui ne sont pas visées par le chevauchement.

PROCHAINES ÉTAPES

Des mesures à court et à moyen termes ont été présentées à la délégation afin

de faciliter la mise en application de la nouvelle convention collective et de s'assurer que les droits et les conditions de travail des professionnelles en soins sont respectés. Ainsi, des sessions intensives de formation se tiendront en mai et en juin pour les militantes. Des actions seront aussi entreprises par les équipes locales en ce qui a trait à la reconduction des arrangements locaux, à la vérification de la liste d'ancienneté et à l'identification des salariées visées par la prime de soins critiques ainsi qu'à celles reclassifiées infirmières cliniciennes.

De plus, une surveillance constante sera effectuée par la Fédération. Un portrait des établissements sera, entre autres, effectué afin de s'assurer que la cible nationale de réduction de

40 % du taux d'utilisation de la main-d'œuvre indépendante est respectée. Des données seront aussi recensées sur l'aménagement du temps de travail, les horaires atypiques et la période de chevauchement afin de réclamer tout temps travaillé et non payé lors de la prochaine négociation.

CONVENTIONS COLLECTIVES LOCALES

À la suite de la signature de la convention collective nationale, le volet local de la convention collective devra être renégocié dans certains établissements et les syndicats ont un an pour compléter ce processus. Les négociations débuteront pour la plupart à l'automne et la Fédération apportera tout le soutien nécessaire aux équipes locales. ■



**Convention
collective**

MARS 2011 >> MARS 2015



FÉDÉRATION
INTERPROFESSIONNELLE
DE LA SANTÉ DU QUÉBEC



Procurez-vous un
exemplaire de la
nouvelle convention
collective 2011-2015 de
la FIQ auprès de votre
équipe syndicale locale.
Celle-ci sera disponible
dès le début du mois
de mai. Vous pouvez
également la consulter
sur le site Internet de
la Fédération.

POSTE-PUBLICATION
Convention 40007983

(adresse de retour)
FIQ Québec | 1260, boul. Lebourgneuf,
bur. 300, Québec (Québec) G2K 2G2

MOT DE LA PRÉSIDENTE

FIQ en Action, vol. 24, n° 1, mars 2011 | Publié par le service Communication-Information après chaque instance de la FIQ | Tirage : 59 900 exemplaires | Conception graphique : Nolin | Montage graphique : Josée Roy | Photographies : Jacques Lavallée | Impression : Solisco-Charactera | Toute reproduction de textes ou d'extraits doit porter la mention « reproduit de la publication FIQ en Action » ISSN : 1913-1739 (Imprimé) | ISSN : 1913-1747 (En ligne) www.fiqsante.qc.ca | info@fiqsante.qc.ca



VIGILANCE ET TÉNACITÉ DEVRONT ÊTRE AU RENDEZ-VOUS

Régine Laurent

L'entrée en vigueur de la nouvelle convention collective des membres de la FIQ ne signifie pas que le travail soit terminé. Bien au contraire, le respect de ce nouveau contrat de travail, de même que la conjoncture politique actuelle nous forceront à demeurer vigilantes et à faire preuve de ténacité.

La nouvelle convention collective comporte plusieurs percées importantes et apporte des améliorations substantielles aux conditions de travail des infirmières auxiliaires, des inhalothérapeutes, des perfusionnistes et des infirmières. Toutefois, il est essentiel de veiller à ce que les employeurs respectent le sens de ce qui a été négocié.

L'interprétation, à leur avantage, n'a tout simplement pas sa place. En cas de doute, n'hésitez pas à consulter vos représentantes syndicales locales afin de vous assurer que vos droits sont respectés.

Si les employeurs du réseau de la santé nécessiteront une surveillance de tous les instants, il en sera de même pour le gouvernement de Jean Charest. Le dernier budget du ministre des Finances, Raymond Bachand, déborde de mesures régressives dont la contribution santé. Nous devons continuer à nous opposer à ses mauvais choix politiques et proposer des pistes de solution à l'image de la société juste et égalitaire que nous souhaitons.

À cette conjoncture politique québécoise, il faut ajouter les

élections fédérales qui battent actuellement leur plein. Le gouvernement de Stephen Harper, reconnu d'outrage au Parlement, a été renversé par la Chambre des communes le 25 mars dernier. Il faut saisir cette occasion et mettre à la porte du Parlement le gouvernement conservateur.

Lorsque vous exercerez votre droit de vote le 2 mai prochain, rappelez-vous que ce gouvernement prône des politiques rétrogrades absentes de principes de justice, d'équité, de solidarité et de démocratie. ■



Nicolas Vonarx et Bernard Roy, tous deux professeurs à la Faculté des sciences infirmières de l'Université Laval, sont venus présenter à la délégation « Haïti : Pour ne pas oublier / Pou nou pa blye », livre relatant les événements du séisme du 12 janvier 2010 et faisant état des secours apportés sur place par les infirmières et les infirmiers québécois. Les fonds reliés à la vente de cet ouvrage seront acheminés vers les bureaux canadiens de la Croix-Rouge, de Médecins du monde, de Médecins sans frontières et d'Handicap international, de même que vers le Centre d'étude et de coopération internationale (CECI), cinq organismes de renommée qui travaillent sans relâche à offrir au peuple haïtien des soins, du soutien et du réconfort.

LA FIQ PARTICIPE À UN STAGE EN COLOMBIE

Sept stagiaires provenant d'organisations syndicales membres du Centre international de solidarité ouvrière (CISO) ont participé à un stage en Colombie du 8 au 19 février 2011. De ce nombre, deux représentantes de la FIQ étaient présentes : Jérôme Rousseau, président du Syndicat interprofessionnel de l'Institut universitaire de cardiologie et de pneumologie de Québec (IUCPQ) et Karine Crépeau, conseillère syndicale responsable de la solidarité internationale à la Fédération.

Pour la FIQ, la participation à ce stage avait un double objectif, soit de poursuivre son partenariat avec le CISO dans le domaine de la solidarité internationale en contribuant, de manière concrète, à une première prise de contact avec les syndicalistes colombiens et de marquer l'envol des activités de stages composant le Programme des nouvelles pratiques de solidarité adopté à la même période l'an dernier.

Dans un pays où les luttes syndicales s'exercent dans un contexte totalement différent de ce qui est vécu au Québec, ce fut l'occasion pour le groupe de stagiaires de rencontrer des syndicalistes colombien-ne-s, œuvrant dans les secteurs public et privé, afin d'échanger avec eux-elles sur la situation fort préoccupante des droits des travailleuses et des travailleurs de la Colombie. En plus de comprendre les impacts de l'Accord de libre-échange entre le Canada et la Colombie, la délégation en a appris davantage sur l'état des droits fondamentaux et syndicaux des Colombiens et de leur famille. ■

ÉLECTION

Renald Parent, du Centre de réadaptation en alcoolisme et toxicomanie de Chaudière-Appalaches, a été élu au poste de présidente du comité Élection. Félicitations! ■

PRIX ÉLAINE TROTTIER PROPOSEZ LE NOM D'UNE INHALOTHÉRAPEUTE !

Assorti d'une bourse de 2 000 \$, il s'agit d'un prix qui sera décerné par la FIQ lors du prochain congrès annuel de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec (OPIQ) afin de récompenser une inhalothérapeute pour une réalisation particulière ou pour son implication à un événement ponctuel et profitable pour la pratique.

Pour plus de détails sur la procédure de mise en candidature, veuillez vous informer auprès de votre équipe syndicale locale. La date limite pour faire parvenir les candidatures est le 20 août 2011.

ORGANISATION DU TRAVAIL

IMPLANTATION DE L'APPROCHE *LEAN* MAINTIEN DE L'ÉQUITÉ SALARIALE DES RÉSULTATS ATTENDUS



IMPLANTATION DE L'APPROCHE *LEAN*

Depuis son arrivée à la tête du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), le ministre Bolduc a la volonté d'implanter l'approche *Lean* dans les établissements de santé du Québec. Cette volonté s'est concrétisée avec l'annonce du budget 2011-2012 du gouvernement, puisqu'une somme de 5 millions de dollars a été affectée pour des projets d'amélioration de la performance (approche *Lean*).

Cette somme vient s'ajouter à celle de 2 millions de dollars prévue dans le budget 2010-2011. Le gouvernement souhaite avec cette approche assurer la qualité, la sécurité, l'accessibilité, la continuité et la « fluidité » des soins et des services de santé. Pour la Fédération, il s'agit plutôt d'une décision gouvernementale qui vise essentiellement un retour à l'équilibre budgétaire.

FAIRE PLUS AVEC MOINS

L'approche *Lean*, une adaptation occidentale du toyotisme, est une méthode de gestion visant la minimisation des ressources utilisées pour la production, à un moindre coût, de grandes quantités de biens ou de services.

Il s'agit d'une philosophie derrière laquelle se trame une réingénierie des processus de travail. Dans le domaine de la santé, l'approche *Lean* est une manière de rendre le processus de prise en charge du-de la patient-e plus fluide grâce à sa standardisation et d'éliminer toutes les formes de gaspillages pour permettre de mieux soigner les patient-e-s avec les ressources existantes.

AGIR COLLECTIVEMENT EN ORGANISATION DU TRAVAIL

L'approche *Lean* est loin d'atteindre partout et avec succès les objectifs recherchés. Plusieurs déléguées ont confirmé l'implantation de cette approche dans leurs établissements et se sont dites inquiètes des effets

de cette course aux économies pour les professionnelles en soins, pour l'exercice de leur profession, pour leurs conditions de travail et pour la qualité des soins.

L'implantation de l'approche *Lean* risque non seulement de réaménager et de redistribuer le travail effectué par les professionnelles en soins, mais aussi de porter atteinte à leur professionnalisme. Actuellement, la plupart des employeurs agissent dans ce processus sans l'implication du syndicat. Les déléguées ont donc adopté plusieurs recommandations afin que la Fédération et ses syndicats puissent jouer un rôle déterminant dans tout changement majeur portant sur l'organisation du travail dans les établissements. ■

MAINTIEN DE L'ÉQUITÉ SALARIALE

Le 20 décembre dernier, le Conseil du trésor a procédé, conformément à la Loi sur l'équité salariale, au premier affichage de son évaluation du maintien de l'équité salariale. Plusieurs titres d'emploi représentés par la Fédération ont obtenu des correctifs qui ne conviennent cependant pas tous à la FIQ. Les salariées avaient jusqu'au 19 février pour faire parvenir leurs questions et commentaires au Conseil du trésor qui en a reçu plus de 7 000. Plusieurs professionnelles en soins ont participé à cet exercice.

Un deuxième affichage devait se faire le 20 mars dernier, mais compte tenu du nombre élevé de questions reçues, le Conseil du trésor a annoncé qu'il lui serait impossible de le faire avant le 18 avril. Lors du deuxième affichage, il sera possible pour les salariées de déposer des plaintes sur les correctifs à la Commission de l'équité salariale entre le 20 avril et le 19 mai. Il est à noter que les salariées visées par des correctifs verront leur salaire ajusté rétroactivement au 31 décembre 2010. La FIQ suit ce dossier de près. ■

DES RÉSULTATS ATTENDUS

Les recours juridiques font partie des actions mises de l'avant par la Fédération pour contrer l'utilisation des entreprises privées de placement en soins dans les établissements publics de santé. À cet égard, la FIQ a déposé 2 requêtes en nullité et 24 en vertu de l'article 39 du Code du travail à la Commission des relations du travail (CRT). D'ailleurs, d'autres requêtes devraient être déposées sous peu à la CRT.

La FIQ verra bientôt le résultat de cet important travail, puisque plusieurs décisions seront rendues au cours de l'année 2011. Deux décisions sont attendues avant l'automne, une en juin pour l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont et une autre en septembre pour le CSSS du Sud de Lanaudière. Ces recours sont une occasion de démontrer tout le sérieux de la Fédération dans la lutte à la privatisation afin de garantir de meilleures conditions de travail pour ses membres. La FIQ voit d'ailleurs des résultats, puisque les employeurs démontrent une ouverture à reconsidérer la structure de postes et certains ont déjà diminué le recours à l'utilisation de la main-d'œuvre indépendante. Un dossier à suivre. ■



La présidente de la FIQ, Régine Laurent, a profité de ce conseil fédéral pour souligner le départ à la retraite de deux employées de la Fédération. Après respectivement 32 ans et 21 ans de service, Nicole Lapointe (à gauche sur la photo) et Lise Rouleau (à droite) quittent leur fonction de conseillère syndicale au secteur Relations de travail du bureau de Québec pour réaliser de nouveaux défis. La FIQ et les militantes se souviendront de tout le travail qu'elles ont accompli auprès des équipes locales avec engagement et passion. Bonne retraite !

ASSURANCE

**LA FIQ,
UNE VOIX QUI PORTE,
DES GESTES QUI COMPTENT**



**MANIFESTATION
NATIONALE DU
1^{er} MAI**

Dans le cadre de la Fête internationale des travailleuses et des travailleurs, les membres de la FIQ sont invitées à manifester sous le thème « C'est l'heure des comptes ». Trop d'entreprises abusent des droits des travailleuses et des travailleurs et ne paient pas leur juste part. C'est l'heure des comptes ! Pour la région de Montréal, la grande manifestation se tiendra le dimanche 1^{er} mai 2011. Le rassemblement est prévu à midi, au parc Baldwin, coin Marie-Anne et Fullum. Le départ de la marche s'effectuera à 13 h. Pour connaître les activités prévues dans les autres régions, informez-vous auprès de votre équipe syndicale locale ou en consultant la page Facebook « FIQ - Santé » ou encore le site Internet de la FIQ.

À SURVEILLER!

Ne manquez pas de lire le prochain FIQ en Action où vous retrouverez tous les détails du congrès de la Fédération qui aura lieu du 6 au 10 juin 2011. ■

**ASSURANCE AUTO ET HABITATION
APPLICATION DU POINTAGE DE CRÉDIT**

Afin que les membres de la FIQ puissent bénéficier de taux plus avantageux et compétitifs, les déléguées ont accepté que La Personnelle assurances générales applique le pointage de crédit au régime d'assurance de groupe auto et habitation de la Fédération.

Le pointage de crédit, une pratique fortement répandue auprès des assureurs, ne tient pas compte du revenu ni des avoirs d'une personne, mais évalue la rigueur avec laquelle elle remplit ses engagements financiers. La permission d'utiliser le pointage de crédit sera demandée aux membres sur une base individuelle, en toute confidentialité, et celles-ci seront toujours en mesure de refuser.

L'application du pointage de crédit par La Personnelle débutera en mai pour les nouvelles adhérentes. Pour celles déjà assurées avec La Personnelle, elles doivent communiquer avec l'assureur pour que le pointage de crédit s'applique au prochain renouvellement. ■

**9^e CONGRÈS - 6, 7, 8, 9 ET 10 JUIN 2011
AVIS D'ÉLECTION**

À toutes les membres des syndicats affiliés à la FIQ

COMITÉS STATUTAIRES

Conformément aux Statuts et règlements de la FIQ, nous vous avisons qu'au congrès des 6, 7, 8, 9 et 10 juin 2011 qui se tiendra à Saint-Hyacinthe, il y aura élection au :

Comité exécutif (9 membres)

- Présidente
- Première vice-présidente
- Deuxième vice-présidente infirmière
- Troisième vice-présidente
- Quatrième vice-présidente
- Cinquième vice-présidente infirmière auxiliaire
- Sixième vice-présidente inhalothérapeute
- Secrétaire
- Trésorière

Élection	3 membres (1 présidente et 2 adjointes)
Fonds de défense syndicale	2 membres
Vérification interne	3 membres

COMITÉS PERMANENTS

Condition féminine	6 membres et 2 substituts
Jeunes	5 membres de 30 ans et moins et 2 substituts
Santé et sécurité du travail	6 membres et 2 substituts
Éducation-Animation	6 membres et 2 substituts

POUR LE COMITÉ EXÉCUTIF, LES COMITÉS STATUTAIRES ET PERMANENTS

- Les candidatures sont recevables jusqu'à 24 heures après l'ouverture officielle du congrès;
- Les candidates doivent être membres en règle d'un syndicat affilié à la FIQ, remplir le formulaire de mise en candidature prévu à cette fin et le retourner, accompagné de la déclaration de membre en règle, au siège social de la FIQ à :
Présidente du comité Élection
1234, avenue Papineau
Montréal (Québec) H2K 0A4
- Les candidatures doivent être reçues au plus tard le 27 mai 2011 à 17 h ou remises à la présidente du comité Élection lors du congrès;
- Les candidates peuvent obtenir copie du formulaire de mise en candidature au bureau syndical local, ou en contactant Dominique Trudeau au 514 987-1141 ou 1 800 363-6541, ou auprès du comité Élection lors du congrès;
- Les candidates doivent accompagner leur mise en candidature d'un court texte de présentation;
- Les publicités doivent être préalablement approuvées par le comité Élection.

Pour recevoir uniquement la version électronique des publications de la FIQ, faites-en la demande à info@fqsante.qc.ca

